L'Horrible Assassinat de Wattrelos

LE PROPRIÉTAIRE DU CALEÇON TROUVÉ A HERSEAUX. -- ON NOUS DONNE A LA FRONTIÈRE UNE EXPLICATION DE L'"HOMME AU JOURNAL"

La police considère comme très importante la découverte faite au hameau des Ballons, à Herseaux, par Mme Buyle.

Elle a fait toutes diligences pour rechercher le propriétaire du caleçon, mouillé, jeté sur la haie du jardin du quartier frontière.

La lessiveuse, Mlle Anne Vandenbrouck, l'a reconnu, ainsi que nous l'avons dit dimanche matin, comme appartenant à Yvo Huys. Elle a ajouté que l'ouvrier agricole avait deux caleçons, l'un en coton blanc, — celui trouvé à Herseaux — l'autre rayé marron.

Les magistrats enquêteurs ont fait une perquisition dans la partie de la ferme de M. Leclercq-Grimonprez où se trouvait le dortoir d'Yvo. Dans le « paquetage » de l'ouvrier ils n'ont retrouvé que le caleçon à rayures marron. Huys ne portait point de vêtement de dessous au moment de son arrestation. Il en résulte de façon presque certaine que le caleçon trouvé lui appartenait.

Une confrontation probable

M. Théophile Wacheux s'est présenté, dimanche matin, au commissariat de police de Wattrelos. Il a développé, devant M. Caillet, l'hypothèse du crime, telle qu'il nous l'avait développée samedi.

Et le père d'Arthémise, la malheureuse victime du crime odieux qui fait encore l'objet de toutes les conversations, a sollicité une faveur. Il demande à être confronté, dans le cabinet de M. Houeix, le juge chargé de l'instruction de cette affaire, avec Yvo Huys. De cette formalité judiciaire, dit-il, peut jaillir la lumière.

L'ouvrier de ferme, on le sait, est inculpé, quant à présent, dans une affaire de mœurs qui remonte à environ six semaines.

Il sera, selon toute vraisemblance, interrogé mardi par M. Houeix, en présence de son défenseur.

La demande de M. Théophile Wacheux sera transmise à M. le juge d'instruction qui décidera s'il y a lieu de procéder à cette confrontation.

Dans le sentier des Fermes

LE CRIME A ETE RAPIDE

Huit jours nous séparent déjà de la date du crime, et jusqu'à présent, sauf l'X... mystérieux, personne n'est inculpé par la justice.

Nous avons voulu, dimanche matin, sous la pluie qui tombait assez drue, nous rendre compte de ce qu'est le mouvement des passants en temps ordinaire, dans le sentier des Fermes.

Il n'était pas possible de le constater dans le courant de la semaine dernière pendant laquelle, à chaque instant, de l'aube au crépuscule, des curieux venant des localités voisines et même éloignées, se rendaient au lieu du crime.

La pluie avait écarté, dimanche, ces curieux. Et il n'y avait pour sillonner les sentiers de La Martinoire, que les habitants du quartier allant ou revenant de la messe, et les inspecteurs de la brigade mobile.

Par intermittence passent quelques braves gens, pour la plupart ouvriers roubaisiens qui, selon une tradition légendaire, vont chercher aux Ballons le « quart » de tabac représentant leur consommation hebdomadaire.

Personne ne s'arrête, sous la pluie qui tombe sans discontinuer. Mais il est à remarquer que, pendant cette première partie de la matinée, il n'y a jamais plus de dix minutes d'intervalle entre le passage d'hommes, de femmes ou d'enfants.

« Il en est toujours ainsi, nous dit un habitant du quartier, et quand le temps est beau, les passants sont plus nombreux ».

Or, il faisait beau dans la matinée du dimanche 9 juin dont la date marquera dans l'avenir un épouvantable anniversaire pour la famille d'Arthemise Wacheux et les habitants du quartier de La Martinoire. C'est donc dire que les passants ont dû être nombreux.

Ceci ne fait que confirmer les résultats de l'enquête de la police et la nôtre; le crime a été rapide et a probablement demandé au maximum dix minutes pour être perpétré.

Une conversation avec un habitant de la frontière

Nos observations terminées, nous nous dirigeons vers la frontière, aux Ballons, où pour nous mettre à l'abri de la pluie qui, vers dix heures tombe sans discontinuer, nous entrons chez un commerçant à la fois débitant de boissons, marchand de tabac et de denrées alimentaires. On sait que ces commerçants sont assez nombreux dans les environs des Ballons.

Il y a là plusieurs hommes connaissant tous les usages et coutumes des habitants de la frontière. En buvant une « cannette » ils causent de l'événement : l'assassinat de la petite Arthémise Wacheux. Et les commentaires vont naturellement leur train.

Ces hommes, ouvriers d'usines ou travailleurs des champs, souhaitent ardemment que l'assassin tombe le plus tôt possible entre les mains de la justice. Ils discutent les pistes suivies par la police, celle de « l'homme aux espadrilles noires » et celle de « l'homme que devait connaître Arthémise. »

L'un des consommateurs, grand observateur, tient à ses camarades la conversation suivante :

« La piste de l'homme aux espadrilles est-elle sérieuse? Ne faut-il pas chercher ailleurs le criminel?

» Il est évident que des témoignages sont formels. Cet homme a été vu assis le long du fossé, lisant un morceau de journal. Au passage d'une habitante du quartier il s'est levé, a paru ennuyé et a fait quelques pas dans le sentier pour se rasseoir ensuite.

» Rien ne prouve pour cela que cet homme soit un assassin. Il pouvait très bien être un « fraudeur-éclaireur! »

» Les fraudeurs, continue le consommateur, ont besoin d'éclaireurs, surtout dans une région où le service de surveillance de la part de la douane française est des plus rigoureux. Il s'agit de passer au bon moment, de profiter de la seconde précise pendant laquelle les douaniers sont occupés pour franchir la ligne douanière.

» C'est à l'éclaireur d'indiquer ce moment. Il doit choisir un point d'où il pourra surveiller la plaine. Il fera un geste convenu, soit avec la casquette, un journal. En un mot, il est le sémaphore qui indique s'il y a danger ou sécurité pour s'avancer. Son rôle, en matière de fraude est très important, poursuit cet homme très documenté sur les us et coutumes des habitants de la frontière.

» L'homme assis le long du sentier n'était il pas un de ces éclaireurs?

» Ne s'est-il pas levé pour donner le signal convenu? »

Nous avons écouté cette conversation. L' « explication » fournie par le consommateur étant terminée, nous nous sommes permis cette question :

« Pourquoi cet homme, s'il est fraudeur-éclaireur ne se fait-il pas connaître pour mettre fin, par ses déclarations, et après confrontation avec quelques témoins, à des recherches qui peuvent s'éterniser et faire perdre la « piste sérieuse ».

» La réponse est bien simple, nous a-t-il été dit :

» Le fraudeur-éclaireur a peut-être tout à craindre de la justice française qui, si elle avait l'occasion de mettre la main dessus trouverait qu'il est débiteur de la correctionnelle soit pour une contrainte de fraude, soit pour infraction à un arrêté d'expulsion. Et le fraudeur qui ne vise qu'à introduire en France des marchandises étrangères, mais qui est incapable de commettre un crime, voire un délit — car les fraudeurs ne considèrent pas la fraude comme un délit, — cet homme, dit notre interlocuteur, n'a cure de se préoccuper des recherches de la justice française. Il n'a rien à se reprocher; il n'éprouve vraisemblablement pas le besoin de faire connaissance avec la brigade mobile, la police de Wattrelos ou le parquet de Lille.

» Connaissez-vous donc cet homme, l'X... mystérieux du sentier des Fermes, demandons-nous à cet homme loquace?

» Pas le moins du monde, nous répond-il. Mais connaissant parfaitement la frontière, je crois mon hypothèse fort plausible. »

Cette déclaration, si elle pouvait être reconnue exacte, changerait l'orientation de l'enquête.

Mais comment le prouver?

Chercher dans une zone frontière étendue un homme dont on ne possède qu'un signalement, somme toute, assez vague, paraît chose aussi difficile qu'extraire une aiguille d'une botte de foin.

On ne peut que compter sur le hasard.

Et durant l'après-midi, les recherches n'ont amené aucun fait nouveau à l'enquête.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui lundi 17 juin :

Soleil : lever, 3 h. 49; coucher, 7 h. 56.
Lune : nouvelle du 15; premier quartier le 21.
Aujourd'hui : St Cyriaque; demain : St Marc.
Bains-douches de la Caisse d'Epargne, rue des Longues-Haies (service d'été). L'établissement est ouvert au public tous les jours; le matin, de six heures et demie à midi, et le soir, de trois heures à huit heures. Il est régulièrement fermé le dimanche à midi, jusqu'au lundi à trois heures après-midi.
A deux heures, concours hippique sur la piste du Breucq.

Un audacieux cambriolage Rue Pellart

UN COFFE-FORT EVENTRE

Depuis un certain temps, les éventreurs de coffre-forts, qui se signalèrent dans notre région par de retentissants exploits, n'avaient fait parler d'eux. Ils viennent de faire une sensationnelle rentrée en commettant un nouveau méfait dans une maison située au centre de la ville. Ayant pénétré dans l'immeuble par effraction, ils ont éventré le coffre-fort et ont emporté les espèces et l'argenterie qu'il contenait.

M. Henri Vanquaethem, plombier-zingueur, rue Pellart, 65, se rend fréquemment, le samedi, en compagnie de sa femme et de ses enfants, dans sa propriété, au hameau de Beaulieu, pour y passer la journée du dimanche.

Avant-hier, M. Vanquaethem partit comme d'habitude, mais dimanche matin, il se rendit chez lui, rue Pellart, vers neuf heures et demie, pour y attendre ses pigeons, qui devaient revenir du concours de Sainte-Maure, organisé par le Cercle Union. En ouvrant la porte de la cuisine qui communique avec son bureau, M. Vanquaethem ne fut pas peu surpris d'entendre tomber une pièce de bois.

A peine entré dans la cuisine, il remarqua que la porte d'un couloir conduisant à l'escalier, avait été calée avec une chaise. Il n'y avait plus de doute : des malfaiteurs avaient pénétré dans la maison au cours de la nuit précédente. M. Vanquaethem ne tarda pas à en avoir la preuve. Se rendant à son bureau, il en trouva le parquet recouvert de papiers d'affaires. Quant au coffre-fort, il avait disparu.

C'est dans une pièce voisine qu'il fut retrouvé éventré.

Pour déplacer sans bruit ce coffre-fort, qui pèse plus de deux cents kilos, les malfaiteurs ayant ramassé tous les vêtements trouvés aux porte-manteaux, en avaient fait un matelas sur lequel ils le firent basculer et un tapis conduisant à la pièce voisine jusqu'à laquelle ils le traînèrent.

Cette première partie de leur opération accomplie, les nocturnes visiteurs ne se mirent pas beaucoup en peine pour trouver les outils leur permettant d'éventrer le coffre-fort. Ils se rendirent dans l'atelier, où ils s'emparèrent d'une pince et d'une grosse pièce de fer longue d'un mètre cinquante centimètres. Ces objets leur servirent pour éventrer le coffre-fort.

Une fois cette besogne terminée, ils fouillèrent très minutieusement tous les livres et les papiers.

Les cambrioleurs se sont emparés d'une somme de cent francs environ, ainsi que des services de table en argent qui se trouvaient dans le coffre.

Tout en se livrant à ce malhonnête travail, les malfaiteurs ont fumé des cigarettes qu'ils ont trouvées dans le bureau et dont ils ont jeté trois bouts sur le parquet.

Poursuivant son examen avec l'aide d'un voisin qu'il avait appelé, M. Henri Vanquaethem put se rendre compte que les cambrioleurs pour s'introduire chez lui avaient fracturé la grand'porte de l'immeuble donnant rue Latine, et qui communique avec l'habitation de la rue Pellart.

Comme on a pu le voir par le récit, les malfaiteurs ne devaient pas savoir que personne ne se trouvait dans la maison dans la nuit de samedi à dimanche, car ils avaient barricadé toutes les issues, et de plus, ils avaient coupé tous les fils électriques qui communiquent dans toutes les pièces de la maison.

M. Prud'homme, commissaire de police du 4e arrondissement, informé, a immédiatement ouvert une enquête pour découvrir les hardis cambrioleurs.

Dans la matinée de dimanche, des enfants qui jouaient dans un terrain vague rue Latine, ont trouvé dans un linge les services de table volés, que les malfaiteurs avaient sans doute déposés là pour les reprendre plus tard.

Pour s'éclairer dans l'accomplissement de leur méfait, les cambrioleurs se sont servis de bougies, car l'on en a retrouvé des traces sur tout leur passage.

Le service de la Sûreté a été mis en campagne et s'occupe activement de découvrir la piste des éventreurs du coffre-fort.

LES FETES HIPPIQUES DU BREUCQ. — Nos lecteurs trouveront d'autre part, le compte-rendu de la réunion d'hier. Nous pouvons dire que celle d'aujourd'hui ne lui cédera en rien — et surtout — le spectacle nouveau des chevaux s'efforçant de survaler les obstacles de 1 m. 50 à 1 m. 60, qui leur seront présentés dans l'épreuve de puissance.

DANGER DES MAUVAIS SAVONS. — Un bon savon ne doit pas contenir des sels alcalins en excès, sinon, il finit par rendre la peau sèche et rugueuse. C'est ce qui arrive très souvent, avec les savons ordinaires. Les pores dont notre tégument externe est criblé, renferment une substance grasse qui sert à adoucir et à vivifier l'épiderme. Les savons ordinaires dessèchent trop cette substance et produisent des troubles cutanés. On peut aisément les éviter en employant pour sa toilette le Savon Cadum. Grâce à sa composition absolument neutre et à la pureté de ses ingrédients, ce savon facilite les fonctions normales des pores tout en les nettoyant admirablement. Toutes pharmacies 1 fr. 10076a

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DES FRERES DE ROUBAIX-ESTAIMPUIS a tenu sa réunion, trimestrielle, dimanche matin, rue du Vieil-Abreuvoir. Après avoir assisté à la mese de neuf heures, célébrée par M. l'abbé Bègne, aumônier, les anciens élèves se sont réunis dans une salle du Cercle de la Concorde, sous la présidence de M. Léon Dubar, qui avait à ses côtés les membres du Comité et le Frère François de Sales. M. l'abbé Begne a prononcé une délicate allocution, dans la quelle il a félicité les catholiques Belges de leur éclatant succès. Le Frère François de Sales a pris la parole à son tour pour inviter les anciens élèves à assister régulièrement, et de plus en plus nombreux, aux réunions mensuelles, qui permettent de reserrer les liens d'une bonne camaraderie.

Il a été décidé que la réunion générale annuelle aurait lieu au pensionnat d'Estaimpuis, le dimanche 21 juillet. Les sociétaires seront d'ailleurs convoqués en temps utile.

M. le président a annoncé aux sociétaires présents que des conférences seraient données périodiquement; la date de la première, sera fixée ultérieurement. A l'issue de cette réunion intime les sociétaires ont participé à des jeux divers.

UNE REUNION ROYALISTE A la SALLE PANDORE, RUE PAUVREE. — La section Roubaisienne, de la Ligue Royaliste l' « Action Française » a célébré dimanche, la Saint-Philippe, à la salle Pandore, rue Pauvrée.

On avait fait appel à MM. Maxime Réal del Sarte, président des « Camelots du Roi », et à M. Lucien Lacour, qui fut condamné à 3 ans de prison pour attentat sur la personne de M. Briand. Une centaine de convives assistaient au banquet, parmi lesquels : MM. de Beaugrenier, F. Ryckewaert, Christory et Dewinter, présidents des sections de Lille, Roubaix, Tourcoing et Haubourdin, et un certain nombre de dames. Des toasts ont été portés par M. Ryckewaert, qui a bu à ces « vaillants entre tous », MM. del Sarte et Lacour, dont l'acte, dit-il, a vengé les catholiques persécutés, les patriotes bafoués, les ouvriers trahis; par M. del Sarte, qui a déclaré constater que, lorsqu'il s'agit d'action c'est au Nord qu'il faut s'adresser; « nous voulons, dit-il, revoir les beaux jours de France et ne pas attendre plus longtemps; ici, à la frontière, vous serez les premiers à accueillir le roi. » Faisant allusion à Nadaud, M. Lacour a déclaré que « les Camelots du Roi sont des gendarmes supplémentaires. »

Des vivats ont été chantés à MM. del Sarte et Lacour. En ouvrant la conférence, à laquelle assistaient environ cinq à six cents personnes, M. F. Ryckewaert a salué en eux « des héros de la guerre de l'Indépendance, défenseurs de la France et de Jeanne d'Arc ». Il a lu une lettre d'excuses de M. E. de Resnes, « délégué du duc d'Orléans dans la région », rendant hommage à l' « Action française ». M. de Beaugrenier, qui présidait la réunion, a présenté les « Camelots du Roi » comme des hérauts d'armes. M. Réal del Sarte a déclaré que l'âme des « Camelots du Roi » est la violence mûrement réfléchie et mise au service de la raison » car, a-t-il ajouté, « nous ne faisons pas profession d'être energumènes; nous avons notre profession et cela nous coûte de nous en distraire souvent; raison de plus pour aboutir vite ». Jeanne d'Arc, notre modèle, dit-il, pour sauver la France n'a pas fait de pétition. « Politique d'abord », a-t-il expliqué, veut dire que « l'action politique doit précéder le reste mais non qu'elle est plus importante que le reste ». M. Lacour a fait l'historique des « Camelots du Roi ». Il a déclaré qu'ils avaient « empêché Thalamas, l'insulteur de Jeanne d'Arc, de faire son cours à la Sorbonne »; l' « auteur juif Bernstein, déserteur et apologiste de sa désertion », de continuer la représentation d'une de ses pièces sur un théâtre subventionné. M. Lacour rappelle qu'un camelot « a donné un coup de téléphone pour faire libérer un de ses camarades ». Il estime que « le jour où il faudra libérer la France de la République, la tâche sera plus facile, car on y mettra plus de cœur encore ». Il parle de ses « bonnes relations avec un camarade syndicaliste Le Scornet, à la prison de Clairvaux; cet ouvrier a le droit, dit-il, à la libération conditionelle qu'on ne lui accorde pas comme à Flachon ». M. Lacour parle du discours du duc d'Orléans à San Remo où il déclarait qu'il y avait une « question juive » et souhaite « la politique au Roi et nous à nos métiers ». M. Pavot, avocat à Lille, a fait l'éloge des « Camelots du Roi » qui, assure-t-il, « font leur devoir et celui d'autres ».

Les noms de M. Charles Maurras et des autres personnalités royalistes ont été souvent acclamés. Une adresse a été envoyée au duc d'Orléans, au milieu de longues acclamations des assistants.

Après la conférence, une revue a été jouée. La sortie s'est effectuée au chant de refrains royalistes.

PIANOS AUTOMATIQUES pour cafés et estaminets. Nouv. modèles, exécution spér. Vente et locat. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12 953-2

LES FETES DES RUES DU COLLEGE, PELLART, SAINT-ANTOINE. — Le succès de ces fêtes dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs se dessine de plus en plus et grâce au dévoué Comité, qui fait l'impossible pour assurer le succès des prochaines réjouissances, rien n'y manquera : retraite lumineuse, sports athlétiques, musiques, etc., en un mot tout ce qui, dans des réjouissances populaires est fait pour plaire à tous.

Le Comité fait encore appel aux généreux donateurs du quartier et il espère continuer à enregistrer le nom de quelques personnalités Roubaisiennes, comme membres de la commission d'honneur. Des délégués passeront dans le quartier pour solliciter des dons en espèces et en nature. Tous les habitants voudront encourager les nombreux efforts de la modeste commission.

Le programme très détaillé paraîtra prochainement.

N'ACHETEZ VOS LUSTRES et tous appareils (Gaz-Electricité), que chez Desclée frères et Cie, 14, rue du Curé, à Roubaix, le plus beau choix de la région. 28944

POUR LA MER, POUR LA CAMPAGNE. Nappes imprimées grand teint, coussins, napperons, chemins de table de 0.95 à 8.95. Choix immense de dessins et coloris. Maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue, Roubaix. — Actuellement Vente de Coupons. Shirting-réclame 6.95 et 8.25 la coupe de dix mètres. 31438

LE PREMIER JOUR DE L'OUVERTURE DE LA PECHE. — La pêche a été officiellement ouverte dimanche matin, dès le lever du soleil. Le soleil ne s'est guère montré; la journée a commencé dans la pluie.

Mais si de telles conditions météorologiques pouvaient faire hésiter les profanes à tenter une partie de pêche, il n'en était pas de même des vrais amateurs. Aussi, dès la première heure, hier matin, vit-on défiler, au long des rives de notre poissonneux canal, de longues théories de jeunes et de vieux pêcheurs. Ils étaient nantis de tous les engins et de tous les appâts propres à leur assurer de délicieuses fritures.

Malheureusement, la pluie a contrarié quelque peu les captures et bon nombre de ces « chevaliers de la gaule » sont revenus quasiment bredouilles.

Toutefois, de belles pêches ont été effectuées, çà et là, par les plus experts dans l'art; l'on a sorti de l'eau bien des gardons et des perches surtout; quelques brêmes, anguilles et brochets se sont aussi fait prendre.

Espérons qu'à la suite de cette froide journée passée au bord de l'eau, les braves pêcheurs ne devront pas payer leur inoffensif plaisir de quelque ennuyeux catarrhe, comme il arrive trop fréquemment par les temps humides...

LAYETTES A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. Lannoy. Gde spécialité. Prix s. concurr. 25-30

VOIR : Nos costumes toile à 13.50. Nos blouses blanches à 2.75. Nos Peignoirs, Jupons, Robes d'enfants. Nos fantaisies. Les béguins pour auto. **Le Deuil.** Aux « **Sœurs de Charité** », 33, r. du Vieil-Abreuvoir, Rx. 31194

ENTERREMENTS DU LUNDI 17 JUIN 1912. — M. Pierre Desanois, 10 heures, église du Sacré-Cœur. — M. Pierre Roussel, 11 heures, église du Sacré-Cœur. — Mme Constant Vande Plassche, née Sophie Dubois, 9 h. 1/2, église Saint-Joseph.

DUBOIS-DRUEZ, 48, r. Vieil-Abreuvoir, Rx. Taill^r-Coutur^r. Dames et Mess. Robes. 1267

A L'OCCASION DES FÊTES, les librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing, mettent en vente un grand choix de Serviettes pour Ecoliers, Porte-Plumes réservoirs et de Stylographes. Jolies boîtes de papier à lettre et Pochettes garnies de Cartes feuilles et Enveloppes. 25938

ÉCHÉANCE DU 1er JUILLET 1912

Tous les coupons français et étrangers à l'échéance du 1er juillet 1912 sont payables dès à présent et sans frais chez MM.

A. MORET & Cie

9, Rue de la Gare, à Roubaix

Les tirages sont vérifiés avec soin.

Il est rappelé que le coupon n° 3 des actions de la Société Roubaisienne d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité est payé depuis le 1er juin à raison de 2 fr. 25 net pour solde de dividende. 31598d

LANNOY

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. le Contrôleur régional se rendra à la Mairie de cette ville, le 19 juin, à huit heures du matin, à l'effet de constater les changements à opérer à la confection des rôles pour 1913.

WILLEMS

LA DUCASSE. — Le temps n'a pas précisément favorisé la première journée de la ducasse annuelle de Willems, qui malgré tout a été assez animée. Dans la matinée, l'affluence est nulle; l'après-midi, le ciel s'éclaircit et bientôt la Place communale est noire de monde.

Aux sons des orgues de Barbarie, les chevaux de bois, sur lesquels est montée toute une gaie jeunesse, tournent follement, tandis que les balançoires bondées de clients évoluent au-dessus des têtes des passants.

Le soir, l'on se réunit à la Maison commune où aux sons entraînants d'un excellent orchestre, des couples se forment et tournoient dans de joyeuses danses.

EXCELSIOR BELLEVUE & GRAND HOTEL BLANKENBERGHE Chauffage. - Salons. Bains. 1239

TOURCOING

La prochaine réunion du Conseil municipal

Voici l'ordre du jour de la séance que le Conseil municipal tiendra mardi à 8 h. 1/2, à l'Hôtel de Ville :

Compte des dépenses imprévues. — Comptes administratifs du maire et de gestion du receveur municipal pour 1911. — Budget supplémentaire communal de 1912. — Services municipaux : marchés divers. — Conseil de prud'hommes : désignation d'un électeur ouvrier et d'un électeur patron pour assister le maire dans les opérations de revision des listes électorales. — Ecole de musique : demande de transformation en école nationale. — Nomination des membres des Commissions permanentes. — Hospices : nomination de deux délégués pour faire partie de la commission administrative. — Ecole de filles rue Fin-de-la-Guerre : création d'un cinquième emploi d'adjointe. — Délivrance par M. le maire des certificats de vie aux pensionnaires de l'Etat : autorisation du Conseil. — Police : demande de liquidation de pension d'un sous-brigadier. — Sapeurs-pompiers : demande de liquidation de pension d'un sapeur-pompier volontaire. — Sourd-muet : demande de bourse. — Assistance obligatoire aux vieillards : application de la loi.

La Fête nationale du 14 Juillet

LES CONCOURS DE DECLAMATION

Sur avis du président et du secrétaire de la Commission du Concours de déclamation des fêtes du 14 juillet, il a été convenu que la Commission inscrirait dans la liste des morceaux imposés et choisis par elle, ceux qui lui seront présentés avant le 25 juin courant et recevront son agrément.

En ce qui concerne l'interprétation de saynètes ou pièces dialoguées de longue haleine, il ne leur a pas paru possible d'admettre le vœu exprimé, étant donné que la séance se prolongerait trop et mettrait obstacle au Concours d'Honneur entre médaillés.

Les œuvres, ou fragments d'œuvres dont l'audition ne doit pas excéder un quart d'heure continueront à être admis.

S'adresser, pour le dépôt, à la Mairie, Bureau des Ecoles.

L'Audacieux Cambriolage de la rue de Wailly

UNE BELLE PRISE
UN TRIO DE REPRIS DE JUSTICE SOUS LES VERROUS

Si nos cambrioleurs se distinguent parfois par leur audace et leur hardiesse, ils pêchent, en revanche, de temps en temps par le manque de prudence et de discrétion. Aussi nos policiers en profitent-ils souvent.

Dans les circonstances présentes, notre police locale, dont le zèle et l'activité sont stimulés grâce au concours intelligent d'un commissaire central d'une perspicacité éprouvée, a fait preuve d'une très grande habileté.

On a vu dans quelles conditions a été perpétré l'important cambriolage de l'habitation de M. Alexandre Joire-Rasson, filateur, rue de la Latte, à Tourcoing. Ce sont les auteurs de ce fameux coup de main que la police vient de prendre dans ses filets.

L'exploit des malfaiteurs

C'est au cours de la nuit du lundi 3 au mardi 4 juin que les malfaiteurs se sont introduits à l'aide d'effraction, dans l'habitation de M. Alexandre Joire-Rasson, alors que celui-ci se trouvait en villégiature avec sa famille, à Waereghem (Belgique). Après avoir mis toutes les pièces de la maison au pillage, les visiteurs nocturnes emportèrent pour environ 5.000 francs de couverts d'argenterie, de bijoux et souvenirs de famille qui se trouvaient enfermés dans les armoires. Celles-ci avaient été fracturées. Ce n'est que le lendemain matin que le méfait fut constaté par M. Darras, le concierge de l'établissement de MM. François Masurel frères, qui avait été chargé de la surveillance de l'immeuble abandonné.

Dés la découverte du vol, la police s'était mise en campagne .M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, fut chargé de l'enquête. Mais celle-ci jusqu'ici était restée stérile.

Sur la piste

Cependant les soupçons de la police s'étaient portés dès la première heure sur un repris de justice, professionnel du vol, un certain Gaston Théry, âgé de 25 ans, ouvrier tisserand, demeurant rue Masséna, 70. Celui-ci avait été rencontré dans la nuit même du cambriolage de la propriété de M. Joire-Rasson, vers 3 heures du matin, dans les parages de la rue de Wailly, par une patrouille d'agents, en compagnie de deux malfaiteurs connus, Paul Vandenbulcke, âgé de 19 ans, tireur de cordes, demeurant rue des Poutrains, 135, et le jeune Paul Desreux, âgé de 20 ans, employé de commerce, demeurant en logement, rue du Tilleul, 14.

Depuis ce moment, les noctambules étaient étroitement surveillés par la police. Celle-ci ne devait pas tarder de les arrêter. Les agents Steux et Josson, de la sûreté, avaient en effet recueilli des renseignements intéressants sur leur personne.

L'un d'eux avait même trop bavardé et avait tenu des propos fort compromettants.

Dans la journée de vendredi, la police était complètement éclairée sur les agissements du trio suspect.

Où sont les objets volés?

Si nos renseignements sont exacts, les malfaiteurs, une fois le vol accompli chez M. Joire-Rasson, auraient déposé l'argenterie et les bijoux volés, dans un cabaret malfamé dans une rue voisine de la propriété cambriolée. Ces objets n'auraient été retirés de leur cachette que le samedi 8 juin dernier. Les trois complices se seraient concertés ensemble pour savoir comment on les aurait liquidés. Le principal complice, Gaston Théry, envisagea une plus grande facilité de la vendre chez un brocanteur quelconque de Lille. A Tourcoing, disait-il, le placement eut été plus difficile, tandis qu'à Roubaix on ne payait pas assez. On décida donc de les diriger au plus tôt sur Lille et le jeune Desreux fut chargé d'aller les vendre.

Cette vente eut donc lieu le samedi 8 juin. Une somme de 900 francs leur aurait été remise contre les objets qui valaient en réalité cinq beaux billets de mille francs. Le partage de la somme du produit de la vente fut fait au retour des Desreux. Chacun des complices aurait touché 300 francs. Cet argent maudit, qui leur brûlait les mains, fut rapidement dilapidé en libations de toutes sortes. Tous trois allèrent dans les cabarets peu recommandables où ils se livrent à des dépenses exagérées, exhibant beaucoup trop d'argent; les individus en rupture de travail depuis longtemps qui jouaient avec les pièces d'or et les billets de banque, parurent suspects à leur compagnie. Gaston Théry, qui était ivre, déclara même au cabaret « Élise », rue des Ursulines, avoir volé. Puis, se ravisant, il prétendit avoir l'argent à faire la contrebande et avoir gagné aux courses.

Le dimanche 8 juin, le lendemain du partage, le même Théry chercha même querelle à l'ami de la cabaretière de la rue des Ursulines, en l'accusant de lui avoir soustrait un billet de cinquante francs.

Les arrestations

Tous ces incidents furent naturellement rapportés à la police par des témoins. Les agents Steux et Josson, qui avaient reçu des instructions spéciales à ce sujet, dirigèrent leurs investigations de ce côté. C'est ainsi que samedi dernier, les agents de la sûreté capturaient les trois individus. Les deux premiers, Paul Vandenbulcke et Paul Desreux, furent arrêtés à leur logement. Quant au troisième, Gaston Théry, il a été arrêté samedi soir, vers 8 heures, au moment où il rendait visite à son amie, Maria Parenthoen, demeurant en garni, rue Nationale, 2.

L'enquête

M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, mena alors très rapidement son enquête. Les trois complices furent successivement interrogés par le magistrat. Comme bien on pense, ils nièrent tous trois la participation au vol, malgré les charges très graves qui pèsent sur eux.

La nuit du vol, Gaston Théry prétendait s'être couché à 11 heures du soir, alors que les agents de patrouille l'avaient rencontré en compagnie de Vandenbulcke et Desreux à 3 heures du matin. Du reste, ils ont été forcés de reconnaître le fait au cours de l'enquête.

En ce qui concerne l'argent trouvé en leur possession, ils prétendent l'avoir gagné. Il a été aussi établi par le magistrat que Théry avait offert un billet de cent francs à sa mère qui l'a d'ailleurs refusé. Il l'a alors offert à son amie Maria qui, elle, n'a pas eu la même délicatesse. Cette fille, qui avait été arrêtée dans la soirée, a été relaxée à la suite de l'enquête, son innocence dans l'affaire ayant été démontrée.

En ce qui concerne l'emploi de leur temps dans la nuit du lundi 3 au mardi 4, les malfaiteurs déclarent ne plus se souvenir; ils avaient fait la noce, disent-ils, et ne savent plus où ils sont allés et comment ils ont passé leur temps.

Les trois complices ont été écroués à la gendarmerie de Tourcoing. Leur transfert à la maison d'arrêt de Lille a eu lieu dimanche matin, par le train de 10 heures.

Comme nous le disons plus haut, les inculpés sont des repris de justice. Gaston Théry a déjà été condamné plusieurs fois pour vol. Il a été compromis dans la tentative de cambriolage commise le 11 mai dernier chez M. Pauwels, employé de commerce, rue Saint-Vincent de Paul.

Paul Vandenbulcke a la manie de se promener la nuit, en ville, muni d'une pince-monseigneur. Ayant été rencontré par des patrouilles d'agents avec cet attirail de cambrioleur, il fut traduit devant le tribunal et condamné à la prison.

Quant à Desreux, c'est un jeune débutant qui a fait ses preuves. On se souvient encore du vol des vases carés de l'église des Pères, rue du Tilleul, qu'il commit en plein midi, en compagnie d'un jeune camarade. Les juges se montrèrent peut être trop indulgents à son égard, puisqu'il est en progrès dans la voie du vice. Le premier méfait lui avait valu trois mois de prison avec sursis.

L'instruction

L'affaire sera soumise au parquet de Lille, qui en continuera l'instruction. En possession de tous les éléments de l'enquête préliminaire, le juge d'instruction parviendra peut être, par la suite, à découvrir le recéleur des objets volés chez M. A. Joire-Rasson. Quant aux agents, ils ont fait tout leur devoir et il convient de les féliciter.

L'ASSEMBLÉE GENERALE DE LA FEDERATION DES SYNDICATS INDEPENDANTS. — Dimanche à quatre heures, a eu lieu au « Cheval Blanc » place Thiers, l'assemblée générale de la Fédération du Nord, des Syndicats indépendants.

M. Victor Vermesse de Lille, président de ces groupements, présidait la réunion; entouré de MM. A. Delcroix, président de la section de Roubaix, Masquelier de Lannoy, Wagnon, secrétaire général, etc.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée, M. Vermesse exposa dans un long rapport, les idées des syndicats indépendants sur quelques questions d'actualité. Et les vœux suivants furent adoptés :

Les syndicats indépendants considérant que la différence est injuste entre la situation de l'industriel et du commerçant qui font des mauvaises affaires et celle de l'ouvrier qui fait des dettes demandent que le taux d'intérêt sur les sommes dues et récupérées par la saisie-arrêt du dixième du salaire soit ramené de 5 à 3 %.

Au sujet de la hausse du blé et du café, ils forment le vœu que le gouvernement étudie promptement les mesures nécessaires à faire cesser la crue, et prenne des mesures énergiques contre les spéculateurs.

Au sujet des lois sociales votées par le Parlement et qui sont souvent caduques, parce que mal étudier et adopter trop hâtivement, ils demandent que le Parlement consacre un jour par semaine à l'examen des lois démocratiques et qu'il consulte les syndicats sur l'opportunité des projets qu'ils discutent.

Au sujet des retraites ouvrières, considérant l'inquiétude qui s'empare des ouvriers en constatant l'indifférence de la classe ouvrière vis-à-vis de cette loi pourtant obligatoire, les syndicats indépendants demandent une revision et la suppression de la cotisation ouvrière.

Au sujet de la loi Ribot, ils demandent la création dans chaque syndicat d'une caisse spéciale destinée à faciliter aux ouvriers le moyen d'acquérir le cinquième de la somme nécessaire à la construction d'une maison, cinquième qui est exigé par la loi.

Tous ces vœux ont donné lieu à d'intéressantes discussions.

POUR LA PLACE. Grand choix chapeaux, robes, tailleurs, blouses, dernière nouveauté. Ateliers de premier ordre. Prix défiant toute concurrence. **Maison Rotee, 37, rue Saint-Jacques**, Tourcoing. 31549

LE MARCHAND INDELICAT. — M. Lenfant, commissaire de police du 3e arrondissement, a verbalisé à charge d'un marchand de charbon, Cyrille Desmet, âgé de 36 ans, domicilié à Wattrelos, rue du Moulin-Tonton, pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. Ce marchand vendait des sacs de 38 kilogs alors qu'ils devaient peser en réalité 41 kilogs.

SILENCIEUSE comme une De Dion-Bouton. C'est le proverbe que justifie pleinement la marche véritablement incomparable des nouvelles voitures des Usines de Puteaux, 4 et 8 cylindres 1912. Catalogue illustré sur demande. **Agence Commerciale d'Automobiles**, 355, boulev. Gambetta, **Tourcoing.** 31263

LA CHASSE AUX TOUTOUS. — Au cours d'une tournée effectuée en ville, la fourrière a capturé quatre chiens qui circulaient sur la voie publique. Les agents ont dressé trois contraventions pour divagation de chiens.

ELIXIR des PERES CHARTREUX « Tarragone », souverain dans syncopes, indigestions, etc. En vente Epiceries et Ph^ies. 31588

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A l'usine de M. Jules Desurmont fils, rue de Bradford, un ouvrier, M. Albert Evrard, 24 ans, s'étant rattrapé à un ventilateur en marche pour éviter une chute, s'est fait des plaies par écrasement aux index et médius droits. M. le docteur Lagache lui a prescrit un repos de quinze jours. — A l'usine de MM. A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, un dégorgeur, M. Antoine Vanmenen, 62 ans, a eu la main droite comprimée entre une poulie et une courroie. M. le docteur Dupré a constaté une plaie par écrasement à l'index droit, qui exigera un repos de quinze jours. — Chez MM. Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, un apprêteur, M. Ferdinand Carpentier, 17 ans, s'est fait une entorse à l'index droit en soulevant une pièce de tissu. M. le docteur Dispa a conclu à un repos de douze jours. — Un autre ouvrier tisserand, M. Henri Defossez, 25 ans, s'est fait une forte entorse du genou droit en glissant sur le bord d'un ponton. M. le docteur Vanlaer lui a prescrit un repos de quinze jours.

POUR VOS FRITURES, n'employez que l'huile de table des Chartreux. 31667d

AVIS. — Avant que d'acheter joaillerie, bijouterie, horlogerie, visitez les magasins « Au Coin Doré », 26, rue Nationale, Lille, angle rue de Pas. 40 % meilleur marché que partout ailleurs. 31572

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

—— *Saint-Antoine.* — La solennité des premières communions s'est déroulée dimanche, dans la paroisse Saint-Antoine. Le matin, à 7 heures et demie, a eu lieu la messe de communion; les chants ont été exécutés par la Chorale des demoiselles de la paroisse.

A dix heures, grand'messe avec consécration des enfants du Sacré-Cœur.

La cérémonie du soir a de nouveau réuni les enfants pour les vêpres, suivies de la procession dans l'église. Tout d'abord les enfants ont renouvelé les promesses de leur baptême; l'un des petits communiants a dit un acte de consécration à Saint-Antoine, au nom des enfants de la première communion. Puis, à l'autel de la Sainte-Vierge, une enfant, se faisant l'interprète de tous, a récité un acte de consécration à la Sainte Vierge.

Les sermons de la journée ont été donnés par le R. P. Deroo, qui a voulu indiquer, en ce jour unique dans la vie des hommes, aux enfants, la connaissance de leurs obligations dans l'avenir, et aux parents l'ensemble de leur devoirs pour conserver leurs enfants innocents et bien disposés, comme ils le sont en ce jour de leur première communion.

—— *L'adoration et la confirmation à Sainte-Elisabeth.* — L'adoration, à la paroisse Sainte-Elisabeth, préparée par la parole si chaude et si éloquente du R. P. Edouard, a été solennellement célébrée devant une affluence considérable à chaque office.

Les nombreux paroissiens qui avaient suvi les exercices préparatoires se sont approchés des Sacrements. De très nombreuses communions d'hommes et de femmes ont eu lieu aux messes de six et de sept heures.

A la grand'messe, la Chorale St-Eloi a chanté la Messe de Merlier à trois voix, sous la direction de M. Louis Huygues. Les solistes étaient MM. Louis et Joseph Huygues.

M. Alphonse Seutin, organiste du grand orgue, a magistralement accompagné la Messe. Il a joué à l'Offertoire, « la Prière héroïque » de César Franck; à la communion, « Adoration nocturne » de Gabriel Dubois, et à la sortie, le « Scherzo symphonique » de Lemmens.

Après la grand'messe, Mgr Hoerscher, archevêque de Laodicée, a conféré le sacrement de la confirmation aux enfants de la première Communion.

Mgr Carlier a fait les interrogations : il a appelé, comme garçons, Joseph Capoen et Pierre Pomme; comme filles, Marie-Thérèse Pluquet et Marie-Louise Delavigne, qui ont donné entière satisfaction par les bonnes réponses.

Après la cérémonie, Mgr Hoerscher est monté lui-même en chaire pour féliciter les paroissiens de Sainte-Elisabeth de leur piété et de leur dévouement à la Sainte Eglise.

Les vêpres solennelles ont été célébrées à quatre heures, au milieu d'une affluence considérable.

Le R. P. Edouard a entretenu les fidèles sur l'Eucharistie et sur l'importance de l'union des fidèles.

Puis, la procession, à laquelle ont pris part près de deux cents hommes, s'est déroulée dans les nefs de l'église. Elle a été suivie du chant du « Te Deum », de l'amende honorable. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, a été chanté par toute l'assistance, le cantique « Nous voulons Dieu ».

—— *Saint-Rédempteur.* — *Les premières communions solennelles.* — Malgré l'inclémence du temps, la journée du 16 juin a été solennellement célébrée dans la paroisse du Saint-Rédempteur. Deux cent vingt-cinq enfants, suivis de leurs parents et amis, se sont approchés de la Sainte Table. La vaste église était littéralement comble de fidèles. Grâce au dévouement de l'excellente maîtrise paroissiale et aux chants de circonstance brillamment exécutés par MM. E. Peers, Orange, Jules et Carlos Lepers, tous les offices de la journée ont été merveilleusement réussis. Tous les actes, avant et après la communion, aussi bien que ceux des vêpres, ont été très bien récités. Le sermon de circonstance a été donné avec beaucoup d'éloquence par M. l'abbé Colpin, vice-doyen. L'acte de rénovation fut récité par Lucien Boër et la consécration à la Sainte Vierge par Mlle Marguerite Vandecandelaere.

LES PROCESSIONS

DANS LE CANTON DE CYSOING

Les pluies torrentielles de dimanche matin ont empêché, dans plusieurs communes du canton, la sortie de la procession dans les rues de ces localités, et elles se sont déroulées, en beaucoup d'endroits, dans l'intérieur des églises.

L'après-midi ayant été plus favorable, il est des paroisses qui ont organisé les processions après les vêpres.

Partout où elles se sont déroulées, elles ont été suivies avec empressement par la population qui avait décoré les rues.

A MOUVAUX

La procession de la paroisse du Sacré-Cœur était cette année encore, favorisée de la présence d'un grand nombre de fidèles de toutes les paroisses de Tourcoing. On sait, en effet, que depuis un certain temps les processions sont interdites à Tourcoing. Aussi, les Tourquennois se portent-ils en corps vers la procession d'une commune limitrophe auparavant désignée.

Déjà, l'année dernière, la paroisse du Sacré-Cœur avait été désignée, mais le mauvais temps et une pluie abondante en avaient empêché le plein succès. Mais ce n'était que partie remise et la procession d'hier a été mieux réussie.

Commencée vers quatre heures, elle s'est déroulée avec une majesté imposante, dans les rues de la paroisse, précédée de la société « l'Avant-Garde », composée de fifres, tambours et clairons, agréablement costumés et suivie d'un nombre considérable d'hommes et femmes des différentes paroisses de Mouvaux et de Tourcoing. Un instant il tomba quelques gouttes d'eau, mais le ciel s'éclaircit bien vite, et la procession se termina heureusement, sans le moindre incident, vers six heures un quart